



Pension alimentaire et droit de visite

Par **calyce**, le **20/04/2009** à **15:23**

Bonjour,

voilà avec mon ex concubin j'ai eu 2 enfants (un de 16 ans et un de 7 ans) puis en 2003 une séparation avec un jugement qui me donnait l'autorité parentale exclusive et une pension alimentaire de 100 € au total et quand à lui on lui accordait un simple jour de visite le dimanche. Mais voilà il n'a jamais payé la pension alimentaire ils voyaient ses enfants et la caf me versé l'aide à sa place. Le problème c'est quand 2007 je me suis marié mon ex concubin m'a fait des menaces de mort donc j'ai porté plainte puis plus de nouvelles jusqu'à il y a 6 mois il réclame le droit de voir ses enfants. Ai-je le droit de lui refuser de les voir vu qu'il ne paie pas la pension alimentaire et qu'il ne l'a jamais vraiment payé? et comment faire pour qu'il me la verse (je sais qu'il est depuis peu à la coterép) Et est-ce qu'il peut demander à récupérer l'autorité parentale? merci d'avance pour votre réponse dont j'ai vraiment besoin

Par **parentpourjours**, le **20/04/2009** à **18:52**

vous n'avez pas le droit de lui refuser les enfants, quand bien même il ne paie pas la pension alimentaire.

pour récupérer la pension alimentaire non versée (jusqu'à 5 ans en arriéré), vous pouvez passer par un huissier, mais si il est à la coterép, l'huissier ne pourra pas saisir grand chose, pour ne pas dire rien du tout...

Par **Marion2**, le **20/04/2009** à **21:08**

Bonsoir calyce,

Vous saisissez le JAF, avec votre fils de 16 ans et vous expliquez la situation. Votre fils sera entendu par le JAF.

Enlever le droit de paternité ??? cela me semble peu probable ...

La seule solution : le JAF, si vous avez les moyens prenez un avocat et demandez un référé. Si ce n'est pas le cas, envoyez un courrier recommandé AR au JAF auprès du Tribunal de Grande Instance.

Bon courage.

Par **calyce**, le **21/04/2009** à **22:53**

merci beaucoup pour votre réponse